



Bannissement abusif d'un Forum Photo

Par **Valamande**, le **24/07/2013** à **09:03**

Bonjour,

Photographe amatrice, je me suis inscrite le 16 mai 2009 sur un forum photos pour y apprendre à mettre en valeur mes images. En janvier 2011, je passe de membre à modératrice. J'ai donné ma démission de modératrice le 03 mai dernier.

Mon mari s'est inscrit sur ce Forum en juin 2009 et devient modérateur en janvier 2012.

Hors nous nous sommes aperçus que les agissements de l'administrateur outre passaient les droits les plus simples de la vie privée des ses membres. Il nous a avoué par écrit (une copie d'écran a été faite) qu'il lisait les Mp. Ceci nous ayant choqué, le Staff (Co-Administrateurs et Modérateurs) ont donné leur démission, sauf 1.

Mon mari décide de créer un forum photo, en juin dernier et d'y inviter quelques amis par le biais de e-mails privés et non par l'intermédiaire des messages privés du Forum.

Le Modérateur qui est resté s'est inscrit vendredi 19/07 dernier sur notre forum sous un pseudonyme qui a alerté le Staff, pour se rendre compte qu'il avait fait un Copié/Collé de tous nos membres communs s'étant inscrits sur notre forum.

Depuis hier soir, mon mari et moi sommes bannis de ce forum, sans que nous ayons enfreint le règlement de celui-ci de quelques façons que ce soient, et sans avoir été prévenus au préalable par voix de courrier informatique.

Quels peuvent être nos recours, sachant que beaucoup de photo à nous sont postées sur ce Forum et que dans son règlement, il précise que ce sont des propriétés intellectuelles du

membre. Nous ne pouvons plus également avoir accès à nos données privés.

Merci de votre attention.

Cordialement,

Valamande.

Par **Collerette**, le **30/07/2013** à **20:10**

[fluo]bonjour[/fluo]

Relever les adresses IP de personnes, pour empêcher une connexion sur un forum n'est-il pas aussi une action répréhensible ?

Par **Lag0**, le **31/07/2013** à **10:46**

Bonjour,

Un forum est un lieu privé, même si beaucoup pensent le contraire.

Donc l'administrateur du forum est "seul maitre à bord", comme vous l'êtes chez vous et avez tout à fait le droit de reconduire quelqu'un à la porte si vous ne souhaitez plus le voir.

Je ne vois pas quel recours vous auriez concernant la radiation.

En revanche, pour vos photos, il faut voir ce qu'en dit la charte du forum que vous avez acceptée, abandon des droits au profit du forum ou non...

Par **Valamande**, le **13/09/2013** à **12:26**

Merci Lag0 pour votre réponse. Le problème s'est résolu de toute façon. Merci encore d'avoir pris le temps de me répondre.

Cordialement.

Valamande.